

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration N°08/2025**

Convocation en
date du :
30/09/2025

Nombre de
membres
titulaires en
exercice : 17
Présents : 9
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
.... /.../....

Transmission en
préfecture en
date du :
.... /.../....

Accusé de
réception en
Préfecture du :
.... /.../....

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du sept octobre deux mille vingt-cinq à 11 heures.

Sous la présidence de M. Jean-Victor HERETE.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents :

M. François ANDRE, Mme Annick AUSSEIL, Mme Simone BERIO, M. Albano BORGES, M. Alain LLAURENSY, Mme MACABIES Marie-José, M. Michel RIOUTTON, M. Jean-Claude YOYANOVITH.

Procurations :

Mme Marie COSTA a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE.

Mme Jeannine DUFOUR a donné procuration à M. Michel RIOUTTON.

Mme Danielle HERBAIN a donné procuration à M. Alain LLAURENSY.

Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Sophie BERIO.

M. Patrick VILA a donné procuration à M. Albano BORGES.

Mme Magali YOYANOVITH a donné procuration à M. Jean-Claude YOYANOVITH.

Absents :

Mme Martine BONASTRE, Mme Paulette BONAVENT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-José MACABIES.

**OBJET DE LA DELIBERATION : GROUPEMENT D'ACHAT AVEC
LA COMMUNE POUR LA CONSULTATION D'ASSURANCE
« RESPONSABILITE CIVILE »**

Le rapporteur de séance,

Considérant que le contrat d'assurance pour le risque « responsabilité civile » du CCAS prendra fin au 31 décembre 2025 ;

Considérant que la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda lancera prochainement un marché public en matière de responsabilité civile et que le CCAS a la possibilité de se grouper à la consultation ;

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

**Par 15 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés,**

APPROUVE l'adhésion du CCAS, au groupement d'achat avec la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda ;

ACCEPTE le futur contrat d'assurance en matière de responsabilité, à compter du 1^{er} janvier 2026, qui sera retenu par la commune

AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces et documents utiles en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président de séance,
Jean-Victor HERETE

